

Fiche d'information sur la Garantie Hospitalisation Accidentelle Bonus et ses formules



Tarifs TTC et prestations applicables en 2024.

La cotisation mensuelle est calculée en fonction du montant du capital souscrit et du nombre de personnes couvertes par le contrat.

Elle est fixe et n'évolue pas selon votre âge.

L'IRCÉM Mutuelle vous propose 5 niveaux de garanties.

Niveau de couverture	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Indemnités forfaitaires journalières	30 €	50 €	50 €	80 €	80 €
Indemnités en soins intensifs	45 €	75 €	75 €	120 €	120 €
Capital Perte Totale et irréversible d'autonomie	20 000 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €	30 000 €
Capital décès accidentel	20 000 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €	30 000 €
Capital décès à la suite d'un accident de la circulation	40 000 €	40 000 €	50 000 €	50 000 €	60 000 €
Services Santé et Bien-être	✓	✓	✓	✓	✓
OPTION ENFANT(S)- Indemnités en cas d'accident pour le(s) enfant(s)					
Indemnités forfaitaires journalières	12 €	20 €	20 €	32 €	32 €
Indemnités en soins intensifs	18 €	30 €	30 €	48 €	48 €
Niveau de cotisation mensuelle					
Vous seul(e)	14,93 €	17,11 €	19,28 €	22,55 €	24,71 €
Vous seul(e) + option enfant(s)	16,11 €	19,07 €	21,24 €	25,68 €	27,85 €
Vous et votre conjoint	22,09 €	25,58 €	29,04 €	34,27 €	37,74 €
Vous et votre conjoint + option enfant(s)	23,27 €	27,54 €	31,00 €	37,41 €	40,88 €